

COPIE CERTIFIEE
CONFORME



JM. Toubeau
Secrétaire Général

VOSSLOH COGIFER
Société Anonyme au capital de 27.601.794 euros
Siège Social : 54 avenue Victor Hugo, 92500 Rueil Malmaison
562 042 598 R.C.S. Nanterre

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 SEPTEMBRE 2007**

L'an deux mille sept, le 21 septembre, à 10 heures, les administrateurs de la société VOSSLOH COGIFER se sont réunis en Conseil dans les bureaux du siège social de la société.

Etaient présents :

MM.	Claude	SCHWARTZ	Président-Directeur Général
	Guy	DELORME	Administrateur, Directeur Général Délégué
	Werner	ANDREE	Administrateur
	James	SANDERS	Administrateur

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
01 FEV. 2008
DEPOT N° 3550

Assistaient également à la réunion :

MM.	Jean-Marie	TOUBEAU	Secrétaire Général
	Jean-Paul	STEVENARD	Représentant de MAZARS & GUERARD, Commissaire aux Comptes titulaire
	Yvon	ESTELLE	Représentant du Comité Central d'Entreprise
	Jean-Paul	GRUNENWALD	Représentant du Comité Central d'Entreprise
	Eric	WUCHER	Représentant du Comité Central d'Entreprise
	Hans-Gunther	KERN	Directeur du Service Juridique de Vossloh AG
	Norbert	SCHIEDECK	Membre du Directoire de Vossloh AG

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration des 23 mars et 22 juin 2007
.../...
10. Nomination d'un Directeur Général Délégué à effet au 1er janvier 2008 et définition de ses pouvoirs
.../...

La séance est présidée par M. SCHWARTZ qui constate que le quorum fixé par les statuts est réuni et que le Conseil d'Administration peut, en conséquence, valablement délibérer.

**1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DES 23 MARS ET 22 JUIN 2007**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration des 23 mars et 22 juin 2007 sont approuvés à l'unanimité.
.../...

**10. NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE A EFFET AU 1ER JANVIER 2008
ET DEFINITION DE SES POUVOIRS**

M. DELORME déclare qu'il souhaite être assisté dans la gestion courante de Vossloh Cogifer et propose de nommer Monsieur Dirk REDDA, Directeur Administratif & Financier de Vossloh Cogifer, en tant que Directeur Général Délégué. Il précise que M. REDDA a été consulté et a déjà, par anticipation, accepté cette fonction dans l'hypothèse où elle lui serait confiée. Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer M. REDDA, demeurant 5 rue Chabanais, 75002 Paris, Directeur Général Délégué de la société à effet du 1er janvier 2008 pour la durée restant à courir du mandat du nouveau Président Directeur Général.

Les pouvoirs de M. REDDA sont définis comme suit :

Conformément à la loi, M. REDDA, Directeur Général Délégué, disposera à l'égard des tiers et dans la limite de l'objet social, des mêmes pouvoirs que ceux du Président Directeur Général.
.../...

L'examen du dernier point inscrit à l'ordre du jour étant ainsi terminé, la séance est levée à 11 h 30.